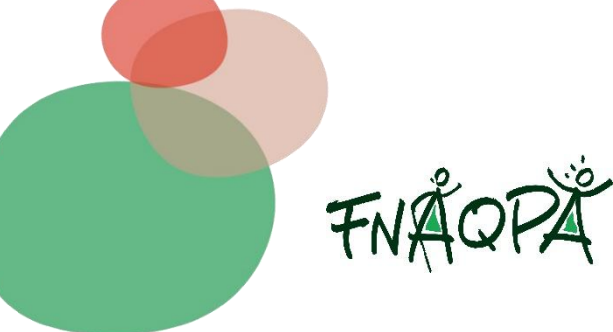




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 décembre 2017

Convergence tarifaire dans les maisons de retraite : La FNAQPA partage les conclusions du rapport parlementaire sur l'application de la loi ASV

La FNAQPA salue et soutient les conclusions du récent rapport des députées Agnès Firmin Le Bodo et Charlotte Lecocq relatif à l'application de la loi ASV, et plus précisément au dispositif de convergence tarifaire dans les établissements.

Détaillée dans un communiqué de presse du 21 septembre dernier, la position de la FNAQPA sur le sujet rejoint tout à fait celle des deux députées. La FNAQPA soutient la réforme de la tarification, dans l'esprit dans lequel elle a été votée.

Elle partage néanmoins le constat d'un problème d'application des textes, provoquant, sur le terrain, d'inquiétantes difficultés et, à terme, un risque élevé sur la qualité d'accompagnement des personnes âgées. La FNAQPA partage également la proposition des députés d'un moratoire de la convergence des forfaits dépendance.

Ce temps doit, pour la fédération, permettre de réfléchir à une manière moins comptable et plus constructive d'appliquer le texte. A ce titre, la FNAQPA demande, et ce depuis le début des concertations nationales, que dans le calcul du point GIR, la valeur moyenne départementale soit considérée comme un plancher, permettant la fixation d'une valeur de référence supérieure.

Considérant d'ailleurs que cette interprétation est non seulement conforme au texte, mais aussi validée par les autorités nationales, la FNAQPA rencontre actuellement, avec ses délégués départementaux, les départements ayant accepté de rentrer en concertation sur leurs modalités de fixation de la valeur de point GIR. La FNAQPA souhaite enfin que les conclusions de ce rapport puissent être mises à l'ordre du jour du nouveau Comité de suivi de la réforme.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.

